



« D'ARGENT A L'ORME ARRACHÉ DE SINOPLE »

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 4 Mars 2021 à 19h30

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Gilley dans le cadre de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert MARGUET, Maire.

Étaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GIRARDET Valentin – GEORGE Patric – HUGEL Daniel – JEANNEROD Carole – JUNOD Hélène – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – MIGNARD Alexandre – MINARY Bernard – NICOLET Pascal – SALOMON Julie – VIENNET Elisabeth

Étaient excusés : JAILLET Audrey donne pouvoir à JUNOD Hélène – KOLUDA-OUDOT Estelle – MAHON Catherine donne pouvoir à SALOMON Julie.

Monsieur Valentin GIRARDET a été nommé secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

En préambule, le Maire informe le Conseil Municipal que le permis d'aménager déposé le 18 novembre 2020 concernant le lotissement « Pâture Dessous » a fait l'objet d'un accord tacite en date du 18 février 2021.

1. PERMIS DE CONSTRUIRE

- **BOXBERGER Laurence** : construction d'un garage en annexe de sa maison d'habitation sise 22 avenue du Maréchal Leclerc
- **SAS GAGEIMMO** : changement de destination et modification de façade en vue de l'aménagement de 6 logements sur le bâtiment sis 3 rue de la Gare (ancien Hôtel des Voyageurs)

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

2. DÉCLARATIONS PRÉALABLES & DEMANDES DE TRAVAUX

- **MARGUET Philippe** : pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de son bâtiment agricole sis « 2 rue du Tonnet »

- **JOUBERT Catherine** : construction d'un garage en annexe de sa maison d'habitation sise « 4 rue des Croisades »
- **STALDER Johann** : aménagement de combles – pose de vélux et construction d'un balcon sur sa maison d'habitation sise « 3 rue des Coteys »

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

- **CUPILLARD Jean-Michel** : ravalement de façade de sa maison d'habitation sise « 8 rue des Pâquerettes »
- **PERRIER Pascal** : ouverture d'une porte de service, d'une fenêtre et modification du balcon sur sa maison d'habitation sise « 2 rue des Charbonnerets »
- **BELHADJ Jean-Pierre** : ouverture d'une fenêtre sur sa maison d'habitation sise « 5 La Montagne »
- **REMONNAY Pierre** : construction d'un mur en bordure de sa propriété sise « 7 rue Pasteur »
- **MEUGIN Mickaël** : ouverture d'une porte d'accès au sous-sol existant de sa maison d'habitation sise « 2 rue Sainte Anne »
- **CLERC Cédric** : pose d'un grillage autour de sa propriété sise « 23 rue des Primevères »
- **CONRY Bruno** : traitement des façades bois de sa maison d'habitation sise « 60 rue des Primevères »

Accord de la Commission Urbanisme.

3. RÉVISION ALLÉGÉE DU P.L.U. : ARRÊT DU P.L.U et BILAN DE LA CONCERTATION

Le Maire rappelle que la commune de Gilley est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 22 octobre 2015 et modifié le 14 septembre 2017.

Le Conseil Municipal de Gilley a décidé de prescrire une révision allégée n°1 du PLU par délibération du 25 juin 2020 afin de préserver des affleurements rocheux impactés par le projet d'aménagement au lieu-dit « Pâturage Dessous ». Les modifications ne concernent que les plans de zonage, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) n°7 au niveau de la zone à urbaniser 1AU « Pâturage Dessous ». Elles ne remettent pas en cause le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU approuvé en 2015.

Par cette même délibération du 25 juin 2020 ont été définies les modalités de la concertation devant être conduites jusqu'à l'arrêt du projet. Ces mesures de concertation ont été effectives sous diverses formes de juin 2020 à février 2021. Un bilan en a été tiré, il est jugé favorable et n'apporte pas de modifications au dossier.

Le dossier de PLU modifié est prêt à être arrêté, avant d'être soumis à l'avis officiel des personnes publiques associées dans le cadre d'un examen conjoint.

Le Conseil Municipal approuve le bilan de la concertation, arrête le projet de révision allégé n°1 du PLU et précise que ce projet sera communiqué pour examen conjoint aux services de l'Etat et personnes publiques associées.

4. DEMANDES ACQUISITIONS TERRAINS AISANCE

a. Demande de Monsieur Robert MEUTERLOS :

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Robert MEUTERLOS – 7 rue des Charçonnerets – 25560 GILLEY, qui souhaite se porter acquéreur d'une bande de terrain communal attenante à sa propriété (environ 2 mètres de largeur sur 8 mètres de longueur), afin de pouvoir accéder à un garage dont la construction est projetée sur sa parcelle.

b. Demande de Madame et Monsieur Maxime MARGUET :

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur l'Adjoint expose la demande de Madame et Monsieur Maxime MARGUET – 4 avenue Jean de Lattre – 255650 GILLEY, qui souhaitent se porter acquéreurs d'une parcelle de terrain communal située devant la maison qu'ils ont achetée récemment au 4 Le Lava.

La Commission communale « Terrains Communaux », présidée par Monsieur Jérôme CHABOD, sera invitée prochainement à se déplacer, afin d'étudier sur place ces deux demandes.

5. ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN APPARTENANT A M. JEAN-MARC BRUTILLOT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'acquisition d'une bande de terrain appartenant à Monsieur Jean-Marc BRUTILLOT – 5 avenue Jean de Lattre – 25650 GILLEY – afin de régulariser la situation d'une partie de trottoir située devant le bâtiment sis 3 rue de la Gare.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées section AD 103P et AD 205P (d'une contenance respective de 0a06ca et 0a21ca), au prix de 25 € le m² ; frais de délimitage et d'enregistrement à la charge de la commune.

6. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – VENTE BONNET A SAS IMMOBILIER PAULIN – Décision de ne pas exercer le droit de préemption

Le Maire fait part à l'assemblée de la vente prochaine d'un bien cadastré section AE N°56 (superficie de 26a24ca) par Monsieur et Madame Christian BONNET au profit de la SAS IMMOBILIER PAULIN.

Conformément aux dispositions de l'article L 213-2 du Code de l'Urbanisme relatif au droit de préemption urbain, la commune de GILLEY est consultée concernant l'exercice ou non de son droit de préemption lors de la vente d'un bien situé en zone constructible.

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal en sa faveur, en particulier l'exercice du droit de préemption pour les opérations d'un montant inférieur à 600 000 €.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette vente.

7. PÉRISCOLAIRE – PROLONGATION CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ADMR

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé, par délibération du 3 novembre 2016, de signer une convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion de la structure périscolaire. Cette convention, conclue pour une période de 4 années, est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

En parallèle, la commune a également signé une convention d'objectifs pour la gestion de la micro-crèche, qui arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prolonger d'une année, jusqu'au 31 décembre 2021, la convention d'objectifs pour la gestion du périscolaire avec l'ADMR, avant de préparer ensuite de nouvelles conventions pour les deux structures (périscolaire et micro-crèche) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Accord du Conseil Municipal.

8. DEMANDES DE SUBVENTION D.E.T.R. – VALIDATION DEVIS

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 janvier 2021, a approuvé trois opérations éligibles à la subvention D.E.T.R au taux de 30 %. Il propose maintenant de retenir les entreprises suivantes :

- a. Informatisation de la mairie – installation écran dynamique :
 - MICRO-ONLINE – 25580 LES PREMIERS SAPINS – pour un montant de 2 598.00 € HT soit 3 117.60 € TTC pour la fourniture et installation d'un écran dynamique connecté et ses accessoires
 - CAILLE ELEC EURL – 25650 GILLEY – pour un montant de 336.65 € HT soit 403.98 € TTC pour les travaux de branchement de l'écran connecté
- b. Réfection portes de l'église :
 - Entreprise DELMI Christophe, pour un montant de 4 044.00 € HT
- c. Réfection VC 3 Les Seignes :
 - Société VERMOT SAS – 25650 GILLEY – pour un montant de 112 979.00 € HT soit 135 574.80 € TTC

Accord du Conseil Municipal pour ces trois opérations.

9. GESTION BORNE DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES – PROLONGATION GESTION SYDED

Dans le cadre du schéma national d'électromobilité et de sa déclinaison à l'intérieur du périmètre d'intervention du SYDED, une borne de recharge de véhicules électriques a été installée sur le territoire de la commune.

Il était convenu par délibérations concordantes entre la commune et le SYDED, que ce dernier installerait et exploiterait cette borne de recharge pour le compte de la commune pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Il était également convenu que la commune prendrait en charge les abonnements et les consommations électriques et que le SYDED

reverserait les recettes correspondantes aux charges de véhicules (ce qui n'a pas encore été fait à ce jour).

Afin d'accompagner la commune dans la poursuite de ce projet, à partir du 1^{er} janvier 2021, et pour une durée d'une année, le SYDED se propose de continuer à assurer l'entretien, la maintenance et la gestion de l'itinérance, aux mêmes conditions que précédemment pour une année encore, jusqu'au 31 décembre 2021. En contrepartie, la commune renoncerait au reversement des recettes pour les années 2018 à 2021, qui seraient conservées par le SYDED. Pour information, le montant connu à ce jour pour la commune s'élève à 41.21 €.

Accord du Conseil Municipal.

La commune pourra ensuite se prononcer, avant le 1^{er} octobre 2021, sur un éventuel transfert de la compétence « infrastructure de recharge des véhicules électriques » au SYDED à compter du 1^{er} janvier 2022.

10. COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

■ SENTIER PÉDESTRE :

Madame Nathalie DUBOIS-DUNILAC fait le point sur le travail mené par la Commission « Tourisme » : un sentier de 18 kilomètres a été repéré, faisant le tour de la commune avec des possibilités de retour anticipé sur le village.

Aucune validation quant à l'octroi de subvention du Conseil Départemental ne peut aboutir car le projet ne présente pas un assez grand intérêt touristique selon les critères du Département.

La Commission va désormais étudier la question de l'accord des propriétaires des parcelles traversées.

Le Conseil Municipal donne par ailleurs un accord de principe sur la prise en charge du balisage de ce sentier.

■ CONSEIL D'ECOLE :

Madame Nathalie DUBOIS-DUNILAC présente un rapide compte-rendu du conseil d'école en visio-conférence le 26 février 2021 (compte-rendu complet en ligne : <http://www.gilley.fr/fr/information/44731/scolarité>)

- Effectifs actuels : 183 élèves + 2 nouveaux élèves arrivant courant mars 2021
- Prévisions d'effectifs en septembre 2021 : 188
- L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les travaux réalisés et pour le Plan Bibliothèque
- Points soulevés par les parents d'élèves :
 - Déneigement des trottoirs
 - Demande aménagement de WC handicapés (filles)
 - Problème de l'arrêt « dépose minute » utilisé comme arrêt de stationnement de plus longue durée
 - Problème de sécurité due à la vitesse excessive dans cette rue aux heures de sortie.

Le Conseil Municipal prend acte de ces demandes et déplore le manque de civisme de nombreux parents qui, voulant se garer au plus près de l'école, stationnent sur des places inappropriées : sur la réserve incendie située entre la résidence de l'Europe et l'école maternelle ou même devant les sorties privées des habitants des maisons alentours par exemple, ou encore sur le trottoir rue Pasteur, obligeant les enfants piétons à emprunter la voirie...



il est rappelé que les véhicules doivent être stationnés sur des places de parking tels la place devant l'église ou sur les places matérialisées le long de la cour de l'école primaire et qu'il convient de faire preuve d'une extrême prudence en circulant dans la rue Pasteur aux heures de sortie scolaire.

■ BOIS & FORETS :

La vente de bois du 27 janvier 2021 a permis de vendre :

- la parcelle 28 – 892 m³ – à la scierie GREGOIRE pour 49 164 € HT
- la parcelle 31 – 539 m³ – à la scierie MOUGENOT pour 29 166 € HT

■ COMMISSION CULTURE :

Monsieur Daniel HUGEL souligne que la période est extrêmement difficile pour le monde de la culture actuellement. Le projet IDYLLE, porté par la Région Bourgogne Franche-Comté, n'est pas épargné...

Ce projet qui devait voir le jour à l'automne 2020 a été repoussé au 30-31 juillet 2021. Ce spectacle prendra la forme de spectacles vivants chez les habitants d'Arc-Sous-Cicon et Gilley.

■ COMMISSION COMMUNICATION :

Monsieur Daniel HUGEL indique que le travail de refonte du site internet de la commune se poursuit. Une présentation du nouveau site interviendra ultérieurement.

Afin d'enrichir la bibliothèque de photos de la commune, l'idée est lancée de l'organisation d'un concours-photo avec remise de prix au final. Accord du Conseil Municipal sur ce projet.

11. AFFAIRES DIVERSES

■ ABRI BUS :

Le remplacement de l'abri-bus des Croisades, trop exigü vu le nombre d'élèves, est prévu durant les vacances scolaires d'avril. L'abri-bus déposé sera stocké temporairement avant repose sur un emplacement qui reste à déterminer.

Le Maire présente le devis de la société ID VERDE comprenant le démontage et la fourniture et pose d'un nouvel abri plus grand pour un montant de 7 965.96 € HT.
Accord du Conseil Municipal.

■ ALLUMAGE A DISTANCE DU STADE POUR LES HELICOPTERES DES SERVICES D'URGENCE :

Le Maire présente la possibilité de mise en place d'un allumage à distance du stade Vautrot pour les hélicoptères des services d'urgence.

L'opportunité d'une telle installation sera discutée à l'occasion des prochains travaux prévus lors de l'aménagement du terrain synthétique, sachant qu'actuellement les sapeurs-pompiers de Gilley allument en direct le stade en cas de besoin.

■ PROJET AMENAGEMENT ANCIENNE FERME DE M. GERARD POURCHET :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ferme de Monsieur Gérard POURCHET a été acquise par l'Agence Foncière du Doubs, via une opération de portage pour le compte de la commune, pour un montant de 200 000 €.

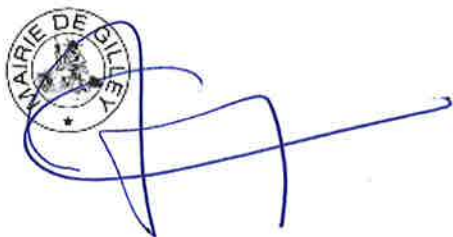
Il appartient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur le devenir de cette propriété. Au vu de l'état du bâtiment, il est proposé de le démolir avant toute autre décision.

Contact sera pris avec l'Agence Foncière pour étudier les possibilités de démolition soit par l'Agence Foncière, soit par la commune directement.

Une réflexion est engagée sur le devenir de ce terrain idéalement situé au centre bourg : convient-il de privilégier la poursuite de revitalisation du centre bourg en offrant de nouveaux logements et locaux commerciaux ou de réfléchir à un nouveau projet municipal tel une maison des associations ou un bâtiment multi-activités ? Le débat reste ouvert sans qu'aucune décision ne soit actée pour l'instant.

La séance est close à 22 heures 15.

Le Maire,
Gilbert MARGUET

The image shows the official seal of the Municipality of Gilley, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE GILLEY' and a star. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Gilbert Marguet'.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Aïden PERRIER

28 janvier 2021

PONTARLIER

DÉCÈS

Louis MAGNIN-FEYSOT

16 février 2021

PONTARLIER

Antoine ROTA

1^{er} mars 2021

BESANÇON



■ Circulation / signalétique :



- La rue des Rosiers est placée en sens unique : la circulation y est autorisée uniquement en partant de la rue de l'Abbaye pour rejoindre la rue des Gentianes.

■ Enquête statistique INSEE sur l'emploi, le chômage et l'inactivité :

Cette enquête, réalisée depuis de nombreuses années par l'INSEE, permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.



Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés courant mars-avril. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Réserve aux habitants du territoire de Préal



TOUS au COMPOST!



Composteur en bois
de dimensions 85 cm
x 97 cm x 84 cm

Tarif
préférentiel
de 40 €

Conseil
d'utilisation :
pieds à poser
sur 4 dalles

Ventes de
composteurs
Mars > juillet 2021

Livré en kit avec
notice de montage

Bioseau à
couvercle

Guide sur le
compostage



COMMENT ACHETER un composteur ?

1. Réserver et régler en amont

Commande en ligne sur www.preval.fr

ou
Commande par courrier en renvoyant le bon de commande (au verso) avec un chèque.

Aucun composteur ne sera vendu sur place. La précommande est indispensable.

2. Choisir une date + lieu de retrait

Nouveau : 6 personnes maximum sont accueillies par demi-heure. Vous devez désormais choisir un créneau horaire pour venir retirer votre composteur.

Créneaux horaires disponibles :
15h > 15h30
15h30 > 16h
16h > 16h30
16h30 > 17h
17h > 17h30

3. Venir retirer son composteur

A réception de votre paiement, vous recevrez une confirmation de commande. Faites de la place dans votre coffre et rendez-vous sur le lieu de la distribution, en apportant votre propre stylo.

Créneaux supplémentaires pour Pontarlier uniquement :
13h30 > 14h
14h > 14h30
14h30 > 15h



Sous réserve des restrictions sanitaires nationales.

CALENDRIER Retrait des composteurs

Mars

Mercr. 3 • Pontarlier
Mercr. 10 • Morteau
Mercr. 17 • Les Hôpitaux-V.
Samedi 20 • Levier
de 14h à 16h
Mercr. 24 • Maiche
Mercr. 31 • Valdahon

Avril

Mercr. 7 • Pontarlier
Mercr. 14 • Morteau
Mercr. 21 • Les Hôpitaux-V.
Mercr. 28 • Maiche
Vendr. 30 • Le Russey

Mai

Mercr. 5 • Pontarlier
Mercr. 12 • Valdahon
Mercr. 19 • Morteau
Mercr. 26 • Les Hôpitaux-V.
Vendr. 28 • Orchemps-V.



Juin

Mercr. 2 • Pontarlier
Mercr. 9 • Maiche
Jeudi 10 • Mouthe
Mercr. 16 • Valdahon
Vendr. 18 • Montbenoit
Mercr. 23 • Morteau
Mercr. 30 • Les Hôpitaux-V.

Juillet

Mercr. 7 • Pontarlier
Mercr. 21 • Maiche
Mercr. 28 • Valdahon
Jeudi 29 • Morteau

Bon de commande



Nom - Prénom :

Adresse - Code Postal - Commune :

Commune où sera installé le composteur :

Téléphone (obligatoire) portable de préf. :

Mail (obligatoire) :

Lieu de retrait choisi (d'après calendrier) :

Date choisie : Créneau horaire* :

*Si toutefois, plus de 6 personnes ont choisi le même créneau, nous nous réservons le droit de vous proposer un autre horaire.

Avant cet achat, compostiez-vous vos déchets de cuisine ?

oui, en tas oui dans un composteur non

S'agit-il d'un : 1^{er} achat complètement renouvellement

Votre composteur est à titre : individuel collectif pédagogique

Je désire commander Composteur (s) en bois
au prix de 40 € l'unité, soit un total de €

Bon de commande à renvoyer à Préal Haut-Doubs
avec votre règlement par chèque, à l'ordre de Préal HD.

Préal Haut-Doubs

2 rue des Tourbières / BP 235 / 25304 Pontarlier Cedex
contact@preval.fr www.preval.fr
03 81 46 49 66 - 06 48 70 86 03

Basans - Area Courants / Programme Marc - Pontarlier

Valable jusqu'au 31/12/2021